

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

**Vie de la Société**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 60 (1919), p. 321-326

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1919\\_\\_60\\_\\_321\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1919__60__321_0)

© Société de statistique de Paris, 1919, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

# JOURNAL

DE LA

## SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

---

N° 11. — NOVEMBRE 1919

---

---

### I

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 1919

---

#### SOMMAIRE

---

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ALLOCUTION PAR M. PAUL MEURIOT, PRÉSIDENT

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 21 MAI ET 18 JUIN 1919.

NÉCROLOGIE : M. JACQUES MARGARITIS. — DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRE ASSOCIÉ.

COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. MARION : « STATISTIQUE COMPARÉE DES IMPÔTS NÉCESSITÉS PAR LES GUERRES DE 1870 ET DE 1914 »

---

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ALLOCUTION PAR M. PAUL MEURIOT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17<sup>h</sup> 45, sous la présidence de M. Paul MEURIOT, président, qui prononce l'allocution suivante :

MES CHERS COLLÈGUES,

Quand nous nous sommes séparés, sept mois s'étaient déjà écoulés depuis que le glorieux armistice du 11 novembre avait arrêté la grande guerre, et cependant on doutait encore que ce fût la fin. Aujourd'hui, les pessimistes sont convaincus; le traité du 28 juin 1919 a été, à Versailles même, la réplique vengeresse du 18 janvier 1871 et presque tous, vous avez vu l'apothéose du 14 Juillet dont le chef du Gouvernement a pu dire que celui-là avait vécu, qui avait vu pareille journée.

D'où vient néanmoins qu'une vague inquiétude trouble encore les esprits, que l'on doute, semble-t-il, de la réalité de la victoire et qu'on serait presque tenté de la compromettre par la crainte superstitieuse du lendemain? Vous savez ce qu'on raconta de nos soldats lors de la victoire de Minorque (1756) : après avoir emporté d'assaut la fameuse forteresse de Port-Mahon, ils se retournèrent, dit-on, et n'en revenaient pas de voir les obstacles dont ils venaient de triompher. Ainsi de nous : la victoire a été si durement achetée, la

lutte a été si longue et parfois, malgré l'héroïsme des nôtres, la décision nous a paru si lente à venir que nous pouvons à peine la croire venue et que nous tenons enfin le triomphe de notre juste cause. De là, dans l'esprit public, une sorte de stupeur, résultat, en apparence paradoxal, d'un sentiment de déception et de découragement.

*Plerique homines, postrema meminere Postrema* (SALLUSTE).

C'est l'expression dernière causée par les conditions de la paix, que nos espérances, peut-être imprudemment encouragées, imaginaient encore plus glorieuses et plus décisives. Et, comment nos esprits échauffés par les souvenirs de notre histoire ne se seraient-ils pas laissés aller à régler le problème du Rhin et à reporter au fleuve historique les frontières de notre pays, *confundere Francia cum Gallia* pour emprunter l'expression même du Testament Politique de Richelieu. Maintenant ce rêve nous échappe et notre déception nous fait oublier les événements d'hier : le printemps sanglant de 1918, les tranches du jour et de la nuit, l'ennemi à vingt lieues de la capitale et Paris entendant le canon de la bataille dont était l'enjeu sa destinée, celle de la France et du monde ! De nos esprits mobiles s'envolent ou semblent s'envoler les souvenirs qui devraient être les plus profonds et nous sommes portés à l'injustice envers les hommes qui ont été les bons ouvriers de notre salut. Et pourtant s'il nous était possible de savoir le détail des négociations de la paix, ou je me trompe fort ou nous verrions quels efforts, quelle opiniâtreté il a fallu pour aboutir à ce traité, terme de tant de souffrances et de deuils !

Une sorte de découragement double notre sentiment d'imaginaire déception. Ébranlée par une commotion sans pareille, la nation est affectée d'une lassitude naturelle et l'effort qu'exige sa restauration paraît au-dessus de forces à qui l'on a déjà tant demandé. Et comment en serait-il autrement ? Dans le domaine financier et économique, politique et social, moral et démographique, que de ruines à réparer, et cela quand le temps presse et qu'il faut agir ou périr. Pas plus aujourd'hui qu'hier, pas plus dans la paix que dans la guerre, le repos du septième jour n'est arrivé si tant est qu'il doive arriver pour les peuples, ni qu'il soit bien qu'il arrive. La vie économique si complexe des peuples modernes a changé les conditions de la guerre. Près du conflit mondial que nous avons vu, que nous voyons, que sont les luttes d'autrefois, même celles qui s'étendaient à deux continents ? « Pour décider à qui appartiendrait la Silésie, écrit Macaulay à propos de la guerre de Sept Ans, des Indiens se massacrèrent aux bords du Gange et des sauvages se scalpèrent sur les rives des Grands Lacs. » Ainsi nous pourrions dire aujourd'hui : pour savoir à qui reviendrait l'Alsace, la terre entière a été bouleversée et l'univers est devenu le champ de bataille de presque toutes les nations et de toutes les races. Si étroite est, malgré eux, la solidarité des peuples, qu'il a suffi de soulever un problème pour les soulever tous et ils ne sont pas près d'être résolus.

Aussi est-ce une tâche ardue, presque surhumaine que de mener à bien la restauration de la France qui est celle du monde entier, ou peu s'en faut. *Res est et immensi operis*, dirions-nous volontiers avec un autre grand historien de Rome. Quelle sera cette œuvre, nous n'avons pas à en parler ici en ce moment ; mais nous pouvons affirmer que la statistique y aura sa part, comme elle l'a eue pendant la guerre, n'en déplaise à ses détracteurs, s'il s'en trouve encore. Jamais l'État n'aura eu plus besoin de notions précises, d'enquêtes minutieuses, de bilans exacts. La politique de demain ne doit être que pratique et reposer entièrement sur le budget des choses : elle doit étudier le réel pour réaliser le possible. Je crois inutile, mes chers Collègues, d'ajouter que cette œuvre requiert votre travail, puisque vous l'avez donné et le donnez chaque jour, vous inspirant de l'exemple donné par nos devanciers.

En effet, le jour même de la fondation de notre Société, le 5 juin 1860, il se passa un fait assez peu commun pour une première séance : on travailla, tout bonnement. Notre Société commençait et elle semblait continuer. Et vous aussi, mes chers Collègues, vous continuez.

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 21 MAI ET 18 JUIN 1919**

M. le Président met aux voix l'adoption des procès-verbaux des séances des 21 mai et 18 juin 1919, insérés dans les numéros de juin et juillet 1919. Ces procès-verbaux sont adoptés sans observations.

**NÉCROLOGIE : M. JACQUES MARGARITIS. — DISTINCTIONS HONORIFIQUES**

M. le Président a le regret d'annoncer à la Société le décès d'un de nos collègues, M. Jacques MARGARITIS.

M. MARGARITIS était capitaine au 101<sup>e</sup> d'infanterie, et est disparu à l'attaque de Champagne, le 25 septembre 1915. Il avait été déjà blessé à la Marne.

M. le Président donne ensuite lecture des deux citations suivantes dont a été l'objet M. MARGARITIS :

« Capitaine MARGARITIS (Jacques), du 101<sup>e</sup> d'infanterie. Proposé pour la Légion d'honneur.

*« Citation à l'ordre de la 4<sup>e</sup> armée :*

« Revenu sur le front après avoir été blessé, a fait preuve le 9 mars 1915 d'initiative hardie et intelligente en poussant sa compagnie en avant de celle qui avait commencé l'attaque, lorsque celle-ci parut désorientée par la disparition de son chef. A augmenté le terrain conquis et l'a défendu contre de violentes contre-attaques ennemies.

« Signé : DE LANGLE DE CARY. »

*« Citation à l'ordre de la 4<sup>e</sup> armée :*

« Officier d'élite ayant toujours fait preuve de la plus belle bravoure et du plus magnifique entrain depuis le début de la campagne. Le 25 septembre 1915, devant le « Mont sans Nom », a enlevé dans un superbe élan sa compagnie à l'assaut des tranchées ennemies fortement organisées et vigoureusement défendues. Est tombé au moment où, encourageant ses hommes, il allait atteindre l'objectif qui lui avait été assigné.

« Signé : GOURAUD. »

Notre Secrétaire général s'est fait l'interprète de nos sentiments en exprimant à M<sup>me</sup> MARGARITIS les regrets très vifs que nous cause la disparition prématurée d'un collègue charmant et sur lequel nous fondions beaucoup d'espérances.

**PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRE ASSOCIÉ**

M. le Président annonce les candidatures suivantes :

Au titre de *membres titulaires* :

M. MAUNOURY, administrateur de la maison Salmon et C<sup>ie</sup>, 96, rue Amelot (XI<sup>e</sup>), présenté par MM. ITASSE et BARRIOL.

M. Jean BRUN, directeur de la Banque de Mulhouse à Paris, 4, rue de la Paix (II<sup>e</sup>), présenté par MM. AUPETIT et BARRIOL.

M. Maurice DELPHIN, industriel, 38, rue des Jeûneurs (II<sup>e</sup>), présenté par MM. BARRIOL et BROCHU.

M. RAVAL, président du Conseil d'administration de la Banque Nationale

de Crédit, 16, boulevard des Italiens (IX<sup>e</sup>), présenté par MM. BARRIOL et ITASSE.

M. LEVEL, directeur général de la Banque Nationale de Crédit, 16, boulevard des Italiens (IX<sup>e</sup>), présenté par MM. BARRIOL et ITASSE.

Au titre de *membre honoraire associé* :

M. JOSE DE ELOLA Y GUTIERREZ, directeur général de l'Institut géographique et statistique d'Espagne à Madrid, présenté par MM. CHERVIN, Lucien MARCH et BARRIOL.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

#### COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un grand nombre d'ouvrages dont la liste sera donnée dans le prochain numéro du Journal.

#### COMMUNICATION DE M. MARION : « STATISTIQUE COMPARÉE DES IMPÔTS NÉCESSITÉS PAR LES GUERRES DE 1870 ET DE 1914 »

Quoique le moment ne soit pas encore venu de traiter cette question dans son ensemble puisque l'établissement des impôts nouveaux ne fait que commencer et que bien d'autres lois fiscales seront nécessaires après celles des 30 décembre 1916, 31 juillet 1917, 31 décembre 1917, 17 janvier 1918, 29 juin 1918, qui sont jusqu'ici les principales dans cet ordre d'idées, il n'est pas impossible cependant de tirer quelque lumière de la comparaison entre l'effort fiscal d'aujourd'hui et celui qui s'imposa à la France après la guerre de 1870. En ce temps, la guerre, dans ses derniers jours, coûtait à l'État 10 millions de francs par jour; dans le dernier trimestre de 1918, lorsque survint l'armistice, la dépense quotidienne était de 160 millions. La différence de ces deux chiffres ne mesure même pas celle de l'effort fiscal qui reste à accomplir : 714 millions d'impôts nouveaux ou d'augmentation d'impôts suffirent après 1871; on peut en prévoir 15 à 16 milliards aujourd'hui.

Tous les genres d'impôts ont été appelés ou devront l'être pour procurer des sommes aussi énormes. Aux contributions directes, il n'est pas exact de dire que l'Assemblée nationale n'ait rien demandé (taxes assimilées, centimes additionnels à la patente), surtout si l'on fait rentrer dans cette catégorie, comme il est naturel, l'impôt de 3 % sur les valeurs mobilières; elles passèrent de 336.683.600 en 1869 à 388.217.505 en 1876, plus 24.606.115 de taxes assimilées et près de 35 millions du produit de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, en tout 447 à 448 millions, 112 d'augmentation sur 1869. L'enregistrement et le timbre, plus fortement accrus notamment par les lois des 23 août 1871, 28 février 1872, 19 février 1874, passèrent d'un produit de 456.571.000 à un produit de 624.505.941 en 1876, soit 168 millions d'augmentation. Les impôts frappant le revenu, comme les contributions directes, et le capital, comme les droits d'enregistrement et de timbre, s'accrurent ainsi de 279 à 280 millions, 28 % de l'augmentation totale de recettes dont bénéficiait le budget de 1876 par rapport au budget projeté pour 1871.

De nos jours, il a été puisé aux mêmes sources d'une façon beaucoup plus large, par l'augmentation des droits de timbre et d'enregistrement ordonnée par les lois de 1916, 1917 et 1918, par l'application et les modifications successives de l'impôt général sur le revenu, par l'augmentation de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, par la création ou l'augmentation de certaines taxes assimilées, par l'établissement de la taxe sur les bénéfices de guerre et de la taxe militaire, enfin par la réforme des contributions directes et la création des impôts cédulaires sur le revenu. Tant que ces derniers n'auront pas

reçu leur application complète, il est malheureusement impossible de bien fixer des chiffres et de comparer les proportions.

Les contributions indirectes, qui furent sans contestation possible les favorites de l'Assemblée Nationale, mais non pas ses favorites exclusivement, passèrent, entre 1869 et 1876, de 755.500.000 à 1.370.800.000 francs, soit 82 % d'augmentation. De 1913 à 1919, en calculant pour l'année entière d'après les résultats du premier semestre, et sans y comprendre la taxe sur les paiements, l'augmentation du rendement des impôts de consommation et des douanes est de 57 %. Nul doute qu'elle ne devienne bien plus considérable lorsque la vie économique aura repris son cours normal.

Aux postes et télégraphes, l'on demanda en 1871 et 1872 21 millions de plus, par des augmentations de tarifs, et on ne les obtint qu'au bout d'assez longtemps, en 1876. Les augmentations de tarifs de la loi du 30 décembre 1916, dont on attendait 58.500.000 francs, ont eu de plus grands et plus rapides effets.

M. le Président remercie l'orateur de son intéressante communication et ouvre la discussion.

M. Alfred NEYMARCK pense qu'il y aura lieu de revenir en détail sur la communication intéressante de notre confrère quand elle aura été publiée dans le Journal de la Société : les chiffres qu'elle renferme pourront donner lieu à des constatations et rapprochements utiles. M. Alfred NEYMARCK rappelle que dans ses *Finances contemporaines*, dans le tome II sur les « Budgets », il s'est occupé spécialement des budgets depuis 1869, 1870, 1871, 1872 à 1903 et qu'il a indiqué d'après les documents officiels, lois de finances, comptes généraux, etc. les résultats définitifs des recettes et des dépenses réparties par nature de produits, impôts directs et indirects, monopoles et exploitations industrielles de l'État, produits domaniaux, produits divers, etc. On trouve aussi dans les lois de finances et lois de règlement, le relevé des douzièmes provisoires votés depuis 1872, puis dans les deux volumes qu'il a consacrés à l'*Obsession fiscale* (tomes IV et V) la liste chronologique des projets ministériels et propositions parlementaires, rapports, délibérations sur les divers impôts à établir, à augmenter, à modifier et présentés à l'Assemblée Nationale et à la Chambre des Députés.

Il fallait trouver, dit M. Alfred NEYMARCK, des ressources en emprunts et impôts qui paraissaient tellement considérables à cette époque qu'on doutait de pouvoir les trouver. L'indemnité de guerre de 5 milliards, imposée par les Allemands, avait été intentionnellement fixée par eux à ce chiffre formidable parce que, pensaient-ils, l'aveu en a été fait plusieurs fois, ce paiement devait nous épuiser à tout jamais. Il a fallu presque du jour au lendemain créer 800 millions à 1 milliard d'impôts pour payer nos dettes, trouver les capitaux pour reconstituer le pays tout entier. M. THIERS, M. POUYER-QUERTIER, M. MAGNE, tenaient surtout à rembourser au plus tôt à la Banque les 1 milliard 500 millions qu'elle avait avancés à l'État : M. THIERS, dans la discussion des lois d'impôt, a dit plusieurs fois que, s'il l'avait pu, il aurait demandé 200 millions de plus d'impôts pour accélérer davantage encore ce remboursement.

Puis, après avoir créé des impôts, augmenté les anciens, ce fut la première période de la restauration de nos finances après 1870 : on entra dans l'*ère des dégrèvements*, mais au lieu de suivre un ordre logique, d'abolir ou diminuer les impôts créés avec hâte, sous la pression des nécessités du moment, on effectua des dégrèvements irréfléchis : aux inégalités fiscales qui existaient avant et au lendemain de 1870 sont venues s'ajouter celles de dégrèvements insuffisamment étudiés. Ce fut une cacophonie fiscale. La *politique des dégrèvements* étant opposée à la *politique des travaux publics* — le plan Freycinet — et la *politique des emprunts* à la *politique fiscale*. Puis, presque en même temps que le Parlement décidait le plan Freycinet — 4 milliards de travaux — il opérait

des dégrèvements d'impôts qui de 1877 à 1881 se sont élevés à plus de 150 millions. Puis enfin, vint l'ère des conversions.

On voit par ces quelques faits, que j'ai vu s'accomplir, dit M. Alfred NEYMARCK, combien il est difficile de comparer notre situation budgétaire et fiscale d'aujourd'hui, les impôts, les emprunts d'hier et ceux de demain — car il nous faudra encore et des impôts et des emprunts — à la situation financière, budgétaire, fiscale d'après 1870. Mais, en procédant avec ordre et méthode, en comparant les anciens impôts directs et indirects de cette époque à ceux d'aujourd'hui et de demain, en recherchant quels ont été ceux qui ont été supprimés, diminués, accrus; en faisant cette étude et recherche rétrospectives des anciens projets et propositions de lois sur les impôts, on pourra réaliser une œuvre réfléchie.

La France mutilée, vaincue, meurtrie, la « noble blessée » comme l'appelait M. THIERS, a fait face à toutes ses charges, qui devaient, disait-on, alors, l'accabler à tout jamais. Avant 1914 elle était en pleine prospérité; elle était, dit M. Alfred NEYMARCK, créditrice partout, débitrice nulle part, suivant l'expression qu'il avait employée. Aujourd'hui la France victorieuse doit avoir en elle-même, dans son avenir, une confiance inébranlable. Comme le disait le 14 Juillet M. le Président de la République : « la fête nationale sera désormais un jour de gloire pour l'humanité » et comme l'a dit aussi M. le Président du Conseil : « un temps finit, un autre commence ».

Quel doit être ce nouveau temps, dit M. Alfred NEYMARCK en terminant : Plus que jamais travailler, produire, échanger, économiser, augmenter les épargnes et les forces productrices du pays, et vivre en paix à l'intérieur, avec nous-mêmes, après avoir conquis la paix à l'extérieur. Économistes et statisticiens auront beaucoup à faire pour éclairer et guider le public et contribuer par leurs travaux à la prospérité du pays. La France forte, vaillante pendant la guerre, sera forte et vaillante pendant la paix.

M. PUPIN croit qu'en présence de la situation économique, il importe de rechercher les impôts qui se dissimulent, il remarque que les mutations seules ont donné des résultats importants. Les fonds de commerce ont changé souvent de propriétaires au cours de la guerre. Il est à noter que les bénéfices agricoles, qui sont considérables, n'ont pour ainsi dire rien produit comme impôts.

Notre préoccupation doit être de créer des impôts qui n'entravent pas les transactions et, à son avis, il faut étendre les impôts sur les mutations et en général sur la richesse en mouvement.

M. VALLÉE fait remarquer que les liquidations des successions des soldats tués ont été arrêtées par les moratoria. D'ailleurs à l'heure actuelle, la crainte du droit de 10 % sur les propriétés à vendre active les ventes.

Il souligne que les agriculteurs, qui ont réalisé des bénéfices énormes, n'ont pas été frappés d'impôts en conséquence; il observe en passant que l'État a actuellement intérêt à arrêter la taxation sur les bénéfices de guerre au 31 décembre prochain car cette loi coûte à l'État, elle stipule en effet qu'en cas de perte, le commerçant ou l'industriel peut récupérer sa perte sur les impositions dues et non encore payées. Les sociétés à comptabilité régulière, qui font des pertes en ce moment alors qu'elles avaient réalisé des bénéfices pendant la guerre, vont pouvoir récupérer ces pertes.

La séance est levée à 19 heures.

Le Président,  
P. MEURIOT.

Le Secrétaire général,  
A. BARRIOL.